

Container label

GROUPE	27	HERBICIDE
--------	----	-----------

**Herbicide MESTER 480SC**  
USAGE AGRICOLE  
SUSPENSION

Herbicide pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs sucré, le soja tolérant les herbicides MGI, le soja tolérant le méso-trione, le lin, les canneberges, les asperges (établies) les bleuets, la rhubarbe, le millet perlé, le sorgho et le gazon en plaques.

**PRINCIPE ACTIF :**

Mésotrione ..... 480 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,002 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

CONTENU NET : **1L - vrac**

NO D'HOMOLOGATION : 33632

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**SHARDA Cropchem Limited**  
2nd Floor, Prime Business Park  
Dashrathlal Joshi Road  
Vile Parle (West)  
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:  
**SHARDA Cropchem Limited**  
63 Kingsview Blvd  
Etobicoke, Ontario, CA  
M9R1V1  
1-844-810-5720  
1-416-840-5639

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Si un lavage gastrique est nécessaire, prévenir toute aspiration du contenu de l'estomac. L'administration de charbon activé peut aussi se révéler utile.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut sensibiliser la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial), des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application le nettoyage et des réparations. Les gants ne sont pas requis pendant les traitements à l'aide d'une rampe d'aspersion. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Laver **IMMÉDIATEMENT** à grande eau toute éclaboussure sur la peau ou dans les yeux. Pendant la pulvérisation, porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Porter des gants résistant aux produits chimiques si l'on doit toucher aux buses.

Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou contact avec la végétation que l'on désire conserver. Après la pulvérisation, se laver les mains et se laver à fond sous la douche, avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Conserver à l'écart des boissons et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit sûr.

**NE PAS** utiliser ni entreposer ce produit près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. **NE PAS** pulvériser au-delà de la limite du champ.

**NE PAS** entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant les

12 heures qui suivent le traitement.

Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. Lisez et suivez toutes les étiquettes des produits d'association et respecter les restrictions, les précautions et les directives les plus restrictive pour chaque mélange en réservoir.

### **ENTREPOSAGE**

Toujours entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences. L'herbicide MESTER® 480SC ne craint pas le gel. S'il est congelé, le laisser dégeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

### **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

##### **ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

##### **CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Herbicide MESTER 480SC**  
USAGE AGRICOLE  
SUSPENSION

Herbicide pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs sucré, le soja tolérant les herbicides MGI, le soja tolérant le mésotrione, le lin, les canneberges, les asperges (établies) les bleuets, la rhubarbe, le millet perlé, le sorgho et le gazon en plaques.

**PRINCIPE ACTIF :**

Mésotrione ..... 480 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,002 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

CONTENU NET : **1L - vrac**

NO D'HOMOLOGATION : 33632

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**SHARDA Cropchem Limited**  
2nd Floor, Prime Business Park  
Dashrathlal Joshi Road  
Vile Parle (West)  
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien:  
**SHARDA Cropchem Limited**  
63 Kingsview Blvd  
Etobicoke, Ontario, CA  
M9R1V1  
1-844-810-5720  
1-416-840-5639

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés.

Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Si un lavage gastrique est nécessaire, prévenir toute aspiration du contenu de l'estomac. L'administration de charbon activé peut aussi se révéler utile.

### **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Peut sensibiliser la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial), des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application le nettoyage et pendant les activités des réparations. Les gants ne sont pas requis pendant les traitements à l'aide d'une rampe d'aspersion. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Laver **IMMÉDIATEMENT** à grande eau toute éclaboussure sur la peau ou dans les yeux. Pendant la pulvérisation, porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Porter des gants résistant aux produits chimiques si l'on doit toucher aux buses.

Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Éviter toute dérive ou contact avec la végétation que l'on désire conserver. Après la pulvérisation, se laver les mains et se laver à fond sous la douche, avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Conserver à l'écart des boissons et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit sûr.

**NE PAS** utiliser ni entreposer ce produit près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue. **NE PAS** pulvériser au-delà de la limite du champ.

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. Lisez et suivez toutes les étiquettes des produits d'association et respecter les restrictions, les précautions et les directives les plus restrictive pour chaque mélange en réservoir.

### **ENTREPOSAGE**

Toujours entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences. L'herbicide MESTER® 480SC ne craint pas le gel. S'il est congelé, le laisser décongeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

### **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

#### **ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

L'herbicide MESTER 480SC est un herbicide concentré en suspension qui a une activité résiduelle dans le sol, procurant une suppression ou une répression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le maïs, le soja tolérant les herbicides MGI et d'autres cultures énumérées sur l'étiquette. L'herbicide MESTER 480SC offre un haut degré de sécurité pour la culture, ce qui laisse beaucoup de souplesse quant au choix du moment de la pulvérisation dans le maïs, le soja tolérant les herbicides MGI et les canneberges. L'herbicide MESTER 480SC peut être utilisé en association avec d'autres herbicides dans le cadre d'un traitement à large spectre et à pulvérisation unique contre les mauvaises herbes dans le maïs et le soja tolérant les herbicides MGI.

Dans les utilisations en postlevée, l'herbicide MESTER 480SC est absorbé par les feuilles et rapidement transporté vers les points de croissance de la plante.

L'herbicide MESTER 480SC peut aussi être utilisé en association avec un herbicide antigraminées de postlevée afin d'obtenir un spectre d'activité élargi pour la suppression des mauvaises herbes en postlevée dans le maïs.

### PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non visés. Observer les zones tampons indiquées dans la section **MODE D'EMPLOI**.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte, des sols compactés ou de l'argile.

Si une forte pluie est prévue, ne pas effectuer de traitement.

La contamination des zones aquatiques en raison du ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

### MODE D'EMPLOI

#### MAÏS

#### 1.) Pulvérisation en prélevée : (maïs de grande culture, maïs de semence et maïs sucré) – Est du Canada seulement

Pulvériser l'herbicide MESTER 480SC à raison de 0,30 L à l'hectare, dans un volume de pulvérisation de 200 L et à une pression minimale de 206 kPa (consulter la section « *DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION* » de cette étiquette).

L'herbicide MESTER 480SC supprimera les mauvaises herbes suivantes :

chénopode blanc  
moutarde des champs  
amarante à racine rouge  
petite herbe à poux (répression)  
abutilon

Lorsque qu'il est utilisé en association avec DUAL II MAGNUM®, PRIMEXTRA® II MAGNUM, ou encore avec DUAL II MAGNUM plus AATREX® LIQUIDE 480, l'herbicide MESTER 480SC assure une suppression à large spectre des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Consulter l'étiquette des produits d'association ajoutés au mélange pour connaître les précautions, les taux d'emploi et les mauvaises herbes supprimées.

#### Taux d'emploi pour la pulvérisation en prélevée

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TAUX /HA D'HERBICIDE MESTER 480SC	TAUX/HA PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>1</sup>
Mauvaises herbes à feuilles larges	0,30 L	
Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles	0,30 L	1,25 – 1,75 L DUAL II MAGNUM
		3,0 – 4,0 L PRIMEXTRA II MAGNUM
		1,25 – 1,75 L DUAL II MAGNUM + 2,1 – 3,1 L AATREX Liquide 480

<sup>1</sup> Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec l'herbicide MESTER 480SC pour connaître les directives spécifiques relatives aux graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol et aux restrictions s'appliquant aux cultures de la rotation, aux pâturages, etc.

## **2.) Pulvérisation en postlevée hâtive : (maïs de grande culture seulement) – Est du Canada seulement**

Pulvériser l'herbicide MESTER 480SC à raison de 0,30 L à l'hectare, dans un volume de pulvérisation de 200 L et à une pression minimale de 206 kPa (consulter la section « *DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION* » de cette étiquette).

L'herbicide MESTER 480SC supprimera les mauvaises herbes suivantes :

chénopode blanc  
moutarde des champs  
amarante à racine rouge  
petite herbe à poux (répression)  
abutilon

Lorsque qu'il est utilisé en association avec DUAL II MAGNUM, PRIMEXTRA II MAGNUM ou encore avec DUAL II MAGNUM plus AATREX Liquide 480, l'herbicide MESTER 480SC assure une suppression à large spectre des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Consulter l'étiquette des produits d'association ajoutés au mélange pour connaître les précautions, les taux d'emploi et les mauvaises herbes supprimées.

### **Taux d'emploi pour la pulvérisation en postlevée hâtive (du stade de la pointe verte au stade 2 feuilles du maïs et du stade du cotylédon au stade 2 feuilles des mauvaises herbes)**

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC</b>	<b>TAUX/HA PRODUIT D'ASSOCIATION<sup>1</sup></b>
Mauvaises herbes à feuilles larges	0,30 L	
Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles	0,30 L	1,25 – 1,75 L DUAL II MAGNUM
		3,0 – 4,0 L PRIMEXTRA II MAGNUM
		1.25 – 1,75 L DUAL II MAGNUM + 2,1 – 3,1 L AATREX Liquide 480

<sup>1</sup> Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec l'herbicide MESTER 480SC pour connaître les directives spécifiques relatives aux graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol et aux restrictions s'appliquant aux cultures de la rotation, aux pâturages, etc.

## **3.) Pulvérisation en postlevée tardive : (maïs de grande culture seulement) – Est du Canada seulement**

Pulvériser l'herbicide MESTER 480SC à raison de 0,21 L à l'hectare, dans un volume de pulvérisation de 100 à 200 L d'eau et à une pression minimale de 206 kPa (consulter la section « *DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION* » de cette étiquette).

Toujours ajouter un agent tensioactif au mélange. Utiliser l'agent tensioactif non ionique AGRAL® 90 à 0,20 % v/v.

Pour un résultat optimal, pulvériser l'herbicide MESTER 480SC sur les mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après un traitement avec l'herbicide MESTER 480SC seront



supprimées une fois qu'elles auront absorbé l'herbicide présent dans le sol, pourvu qu'il y ait suffisamment d'humidité pour permettre l'absorption.

L'herbicide MESTER 480SC supprimera les mauvaises herbes suivantes :

morelle noire de l'Est

amarante à racine rouge

abutilon

petite herbe à poux (répression seulement)

(jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes).

Lorsqu'il est utilisé en association avec AATREX, l'herbicide MESTER 480SC supprime les quatre espèces de mauvaises herbes ci-dessus. Lorsqu'il est utilisé en association avec AATREX et un produit contenant du glyphosate SUR DU MAÏS RÉSISTANT AU GLYPHOSATE SEULEMENT, l'herbicide MESTER 480SC supprime les quatre espèces de mauvaises herbes ci-dessus plus les mauvaises herbes annuelles et vivaces levées. Lorsque qu'il est utilisé en association avec Ultim® ou Accent® ou Accent + AATREX ou Ultim + AATREX, l'herbicide MESTER 480SC assure une suppression à large spectre des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles. Consulter l'étiquette des produits d'association ajoutés au mélange pour connaître les précautions. Consulter l'étiquette des produits Ultim et Accent pour connaître les taux d'emploi et les mauvaises herbes supprimées.

**Taux d'emploi pour la pulvérisation en postlevée  
(stade 3 à 8 feuilles du maïs et jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes à feuilles larges)**

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC<sup>1</sup></b>	<b>TAUX/HA PRODUIT D'ASSOCIATION<sup>2</sup></b>
Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux (répression seulement)	0,21 L	
Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux	0,21 L	0,58 L AATREX Liquide 480
Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide MESTER 480SC plus mauvaises herbes supprimées par Ultim 75DF	0,21 L	33,7 g Ultim 75DF <sup>3</sup>
Mauvaises herbes supprimées par le mélange en cuve l'herbicide MESTER 480SC + AATREX plus mauvaises herbes supprimées par Ultim 75DF	0,21 L	0,58 L AATREX Liquide 480 + 33,7 g Ultim 75DF <sup>3</sup>
Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide MESTER 480SC plus mauvaises herbes supprimées par Accent 75DF	0,21 L	33,4 g Accent 75DF
Mauvaises herbes supprimées par le mélange en cuve l'herbicide MESTER 480SC + AATREX plus mauvaises herbes supprimées par Accent 75DF	0,21 L	0,58 L AATREX Liquide 480 + 33,4 g Accent 75DF
Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide MESTER 480SC plus mauvaises herbes annuelles et vivaces	0,21 L	2,5 L TOUCHDOWN® iQ4 or 1.8 L TOUCHDOWN TOTAL® <sup>4</sup> or 1,67 L Roundup Weathermax® <sup>4</sup>

levées <b>Pour utilisation sur du maïs résistant au glyphosate UNIQUEMENT.</b>		or 2,5 L Roundup Transorb® <sup>4</sup> or 2,5 L Glyphos® <sup>4</sup> or 2,5 L Credit® Plus <sup>4</sup> or 2,5 L Vantage® <sup>4</sup> or 2,5 L Vantage Plus <sup>4</sup> or 2,5 L Renegade <sup>4</sup>
Mauvaises herbes supprimées par le mélange en cuve l'herbicide MESTER 480SC + AATREX plus mauvaises herbes annuelles et vivaces levées <b>Pour utilisation sur du maïs résistant au glyphosate UNIQUEMENT.</b>	0,21 L	0,58 L AATREX Liquide 480 + 2,5 L TOUCHDOWN iQ <sup>4</sup> or 1,8 L TOUCHDOWN TOTAL <sup>4</sup> or 1,67 L Roundup Weathermax <sup>4</sup>  or 2,5 L Roundup Transorb <sup>4</sup> or 2,5 L Glyphos <sup>4</sup> or 2,5 L Credit Plus <sup>4</sup> or 2,5 L Vantage <sup>4</sup> or 2,5 L Vantage Plus <sup>4</sup> or 2,5 L Renegade <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Ajouter AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v.

<sup>2</sup> Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec l'herbicide MESTER 480SC pour connaître les directives spécifiques relatives aux variations dans les types de sol et aux restrictions s'appliquant aux cultures de la rotation, aux pâturages, etc.

<sup>3</sup> Les mélanges en cuve contenant Ultim peuvent être pulvérisés jusqu'au stade 6 feuilles du maïs seulement.

<sup>4</sup> Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ce taux des herbicides TOUCHDOWN iQ, TOUCHDOWN TOTAL, Roundup Weathermax, Roundup Transorb, Glyphos, Credit Plus, Vantage, Vantage Plus ou Renegade. Consulter les étiquettes des herbicides TOUCHDOWN iQ, TOUCHDOWN TOTAL, Roundup Weathermax, Roundup Transorb, Glyphos, Credit Plus, Vantage, Vantage Plus ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

### **SOJA TOLÉRANT LES HERBICIDES MGI (est du Canada seulement)**

L'herbicide MESTER 480SC peut être appliqué à la surface du sol en présemis, en prélevée ou en postlevée (jusqu'à la première fleur [stade de croissance R1]) dans le soja tolérant les herbicides MGI (mésotrione, glufosinate et isoxaflutole). L'application dans du soja ne tolérant pas les herbicides MGI peut occasionner d'importants dommages à la culture, y compris des pertes de rendement ou la mort du soja. Pour obtenir la liste des variétés de soja tolérant les herbicides MGI, communiquer avec un technicien de Sharda Cropchem Limited.

L'herbicide MESTER 480SC peut être appliqué de 7 jours avant le semis jusqu'au stade de croissance R1 inclusivement pour la suppression des mauvaises herbes dans le soja.

Dans certaines conditions, l'application de l'herbicide MESTER 480SC en postlevée peut entraîner le blanchiment temporaire de la culture. Lorsque de tels symptômes sont observés après le traitement, les nouvelles pousses de soja ne sont pas affectées, et les plants se rétablissent complètement.

Récolter le soja tolérant aux herbicides MGI à maturité normale; NE PAS laisser paître le bétail dans la culture traitée ni récolter celle-ci pour l'alimentation du bétail.

### **Restrictions**

1. Ne pas appliquer plus de 0,30 L/ha d'herbicide MESTER 480SC par année dans une culture de soja tolérant les herbicides MGI. Un seul traitement par année par culture.

2. Ne pas traiter plus de 140 hectares de soja tolérant les herbicides MGI par jour avec l'herbicide MESTER 480SC.
3. Ne pas appliquer l'herbicide MESTER 480SC après le début de la floraison du soja tolérant les herbicides MGI (stade de croissance R1).
4. Attendre au moins 45 jours après le traitement avant de récolter le soja.

#### **Pulvérisation à la surface du sol en présemis ou en prélevée**

Appliquer l'herbicide MESTER 480SC avant la levée du soja tolérant les herbicides MGI à raison de 0,30 L/ha, dans un volume d'eau de 100-200 L et à une pression d'au moins 206 kPa (consulter la section « DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION » de la présente étiquette).

L'herbicide MESTER 480SC supprimera les mauvaises herbes suivantes (de la prélevée jusqu'au stade 2 feuilles).

Chénopode blanc

Moutarde des champs

Amarante à racine rouge

Petite herbe à poux (répression)

Abutilon

Si d'autres mauvaises herbes annuelles ou vivaces sont levées au moment du traitement, l'herbicide MESTER 480SC peut être mélangé en cuve avec les autres herbicides homologués pour le soja indiqués dans le tableau suivant.

#### **Taux d'emploi pour la pulvérisation à la surface du sol en présemis - jusqu'à 7 jours avant le semis**

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC</b>	<b>TAUX/HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION<sup>1</sup></b>
Mauvaises herbes à feuilles larges	0,30 L	1,15 - 1,75 L de DUAL MAGNUM
Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles	0,30 L	1,15 - 1,75 L de DUAL II MAGNUM
Mauvaises herbes à feuilles larges ainsi que mauvaises herbes annuelles et vivaces levées	0,30 L	1,8 L de TOUCHDOWN TOTAL <sup>2</sup> ou 1,8 L d'herbicide TRAXION <sup>2</sup> ou, s'il s'agit d'autres produits contenant du glyphosate, consulter l'étiquette pour obtenir l'équivalent de 850-900 g de m.a./ha
Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles ainsi que mauvaises herbes annuelles et vivaces levées	0,30 L	+ 1,8 L de TOUCHDOWN TOTAL <sup>2</sup> ou 1,8 L de TRAXION <sup>2</sup> + 1,15 - 1,75 L de DUAL II MAGNUM

<sup>1</sup> Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec l'herbicide MESTER 480SC pour connaître les directives propres aux graminées et aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sols ainsi qu'aux restrictions s'appliquant aux cultures en rotation, aux pâturages, etc.

<sup>2</sup> Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées avec ces doses de TOUCHDOWN TOTAL et de TRAXION ou d'autres herbicides contenant du glyphosate. Consulter l'étiquette de TOUCHDOWN TOTAL, de TRAXION ou de tout autre herbicide contenant du glyphosate utilisé au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

#### **Taux d'emploi pour la pulvérisation en prélevée**

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC</b>	<b>TAUX/HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION<sup>1</sup></b>
------------------------------------	---	---

Mauvaises herbes à feuilles larges	0,30 L	
Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles	0,30 L	+ 1,15 – 1,75 L de DUAL II MAGNUM

<sup>1</sup> Consulter l'étiquette des produits d'association mélangés à l'herbicide MESTER 480SC pour en savoir davantage sur les directives particulières concernant les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles supprimées, les variations relatives aux types de sols ainsi que les restrictions concernant la rotation des cultures, la paissance, etc.

**Pulvérisation en début de postlevée - soja tolérant les herbicides MGI, de la levée jusqu'à deuxième feuille trifoliée (stade de croissance V2) et jusqu'au stade 2-8 feuilles des mauvaises herbes à feuilles larges**

Appliquer l'herbicide MESTER 480SC à raison de 0,30 L/ha, dans un volume d'eau de 100-200 L et à une pression d'au moins 206 kPa (consulter la section « DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION » de la présente étiquette).

Pour un résultat optimal, pulvériser l'herbicide MESTER 480SC sur les mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après un traitement avec l'herbicide MESTER 480SC seront supprimées une fois qu'elles auront absorbé l'herbicide présent dans le sol, pourvu qu'il y ait suffisamment d'humidité pour permettre l'absorption.

Si les mauvaises herbes ont dépassé le stade 2 feuilles, pulvériser avec un agent tensio-actif.

Utiliser l'agent tensioactif non ionique AGRAL® 90 à 0,20 % v/v.

L'herbicide MESTER 480SC supprimera les mauvaises herbes suivantes jusqu'au stade 8 feuilles.

Chénopode blanc

Moutarde des champs

Amarante à racine rouge

Petite herbe à poux (répression)

Abutilon

**Taux d'emploi pour la pulvérisation en début de postlevée (soja tolérant les herbicides MGI levé, jusqu'à deuxième feuille trifoliée (stade de croissance V2) et jusqu'au stade 2-8 feuilles des mauvaises herbes à feuilles larges)**

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC <sup>1</sup>	TAUX/HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION
Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux (répression uniquement), chénopode blanc <sup>3</sup> et moutarde des champs <sup>3</sup>	0,21 – 0,30 <sup>3</sup> L	
Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide MESTER 480SC ainsi que mauvaises herbes annuelles et vivaces levées <b>Pour utilisation uniquement dans le soja tolérant les herbicides MGI</b>	0,21 – 0,30 L	1,5 – 2 L/ha de Liberty 200SN <sup>1, 2</sup>

<sup>1</sup> Consulter l'étiquette des produits d'association mélangés à l'herbicide MESTER 480SC pour en savoir davantage sur les directives particulières concernant les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles supprimées, les variations relatives aux types de sols ainsi que les restrictions concernant la rotation des cultures, la paissance, etc.

<sup>2</sup> L'application de ce mélange en cuve dans du soja ne tolérant pas le pas glufosinate et le mésotrione provoquera des dommages graves ou la mort du soja.

<sup>3</sup> Utiliser la dose de 0,30 L/ha pour supprimer le chénopode blanc et la moutarde des champs.

**Pulvérisation en fin de postlevée - soja tolérant les herbicides MGI, de la troisième feuille trifoliée (V3) jusqu'au début de la floraison (stade de croissance de R1), et jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes à feuilles larges**

Appliquer l'herbicide MESTER 480SC à raison de 0,21 L/ha, dans un volume d'eau de 100-200 L et à une pression d'au moins 206 kPa (consulter la section « DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION » de la présente étiquette).

Toujours ajouter un agent tensioactif au mélange. Utiliser l'agent tensioactif non ionique AGRAL® 90 à 0,20 % v/v.

Pour un résultat optimal, pulvériser l'herbicide MESTER 480SC sur les mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après un traitement avec l'herbicide MESTER 480SC seront supprimées une fois qu'elles auront absorbé l'herbicide présent dans le sol, pourvu qu'il y ait suffisamment d'humidité pour permettre l'absorption.

L'herbicide MESTER 480SC supprimera les mauvaises herbes suivantes jusqu'au stade 8 feuilles.

Morelle noire de l'Est

Amarante à racine rouge

Abutilon

Petite herbe à poux (répression seulement)

**Doses d'emploi pour la pulvérisation en fin de postlevée dans le soja tolérant les herbicides MGI, de la troisième feuille trifoliée (V3) jusqu'au début de la floraison (stade de croissance de R1), et jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes à feuilles larges**

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC<sup>1</sup></b>	<b>TAUX/HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION<sup>2</sup></b>
Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux (répression uniquement)	0,21 L	
Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide MESTER 480SC ainsi que mauvaises herbes annuelles et vivaces levées <b>Pour utilisation uniquement dans le soja tolérant les herbicides MGI</b>	0,21 L	1,5 – 2 L/ha de Liberty® 200SN <sup>1,3</sup>

<sup>1</sup> Consulter l'étiquette des produits d'association mélangés à l'herbicide MESTER 480SC pour en savoir davantage sur les directives particulières concernant les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles supprimées, les variations relatives aux types de sols ainsi que les restrictions concernant la rotation des cultures, la paissance, etc.

<sup>2</sup> Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées avec ces doses. Consulter l'étiquette Liberty 200SN au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

<sup>3</sup> L'application de ce mélange en cuve dans du soja ne tolérant pas le pas glufosinate et le mésotrione provoquera des dommages graves ou la mort du soja.

**SOJA TOLÉRANT LE MÉSOTRIONE (est du Canada seulement)**

L'herbicide MESTER 480SC peut être appliqué à la surface du sol en présemis (jusqu'à 7 jours avant le semis) ou en prélevée (après le semis) dans le soja tolérant le mésotrione.

L'application de ce produit dans du soja non tolérant le mésotrione peut causer d'importants dommages à la culture. La culture pourrait subir d'importants dommages visibles ou un blanchiment qui n'auront pas d'effets négatifs sur la maturité ou le rendement de la culture.

Pour obtenir la liste des variétés de soja tolérant le mésotrione, communiquer avec un technicien de Sharda Cropchem Limited. La récolte du soja tolérant le mésotrione a lieu à la maturité normale. NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci pour l'alimentation du bétail.

**Applications à la surface du sol en présemis (jusqu'à 7 jours avant le semis) ou en prélevée (après le semis) :** Appliquer l'herbicide MESTER 480SC avant la levée du soja tolérant le mésotrione à raison de 0,30 L à l'hectare, à un volume de pulvérisation de 200 L et à une pression d'au moins 206 kPa (voir la section « DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION » dans la présente étiquette). L'herbicide MESTER 480SC supprimera les mauvaises herbes suivantes (prélevée et jusqu'au stade de 2 feuilles).

chénopode blanc  
moutarde des oiseaux  
amarante à racine rouge  
petite herbe à poux (suppression)  
abutilon

Si d'autres mauvaises herbes annuelles ou vivaces sont levées au moment du traitement, l'herbicide MESTER 480SC peut être mélangé en cuve avec d'autres herbicides homologues pour le soja indiqués dans le tableau ci-après.

### Restrictions

1. Ne pas appliquer plus de 0,30 L/ha d'herbicide MESTER 480SC dans le soja tolérant le mésotrione par année. Un seul traitement par année de culture.
2. Ne pas appliquer d'herbicide MESTER 480SC dans le soja tolérant le mésotrione levé.
3. Ne pas appliquer l'herbicide MESTER 480SC dans plus de 140 ha de soja tolérant le mésotrione par jour.

### Taux d'emploi pour l'application à la surface du sol en présemis (jusqu'à 7 jours avant le semis)

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC	TAUX/HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>1</sup>
Mauvaises herbes à feuilles larges	0,30 L	1,15 – 1,75 L DUAL MAGNUM
Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles	0,30 L	1,15 – 1,75 L DUAL II MAGNUM
Mauvaises herbes à feuilles larges ainsi que mauvaises herbes annuelles et vivaces Lévees	0,30 L	1.8 L de TOUCHDOWN TOTAL <sup>2</sup> ou 1.8 L d'herbicide TRAXION <sup>2</sup> ou pour les autres produits contenant du glyphosate, consulter l'étiquette pour obtenir l'équivalent de 850-900 g de m.a./ha
Mauvaises herbes à feuilles larges, graminées annuelles, mauvaises herbes annuelles et vivaces lévees	0,30 L	+ 1,8 L de TOUCHDOWN TOTAL <sup>2</sup> ou 1,8 L de TRAXION <sup>2</sup> + 1.15 – 1,75 L de DUAL II MAGNUM

<sup>1</sup> Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec l'herbicide MESTER 480SC pour connaître les directives spécifiques relatives aux graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol et aux restrictions s'appliquant aux cultures de la rotation, aux pâturages, etc.

<sup>2</sup> Certaines mauvaises herbes vivaces ne peuvent pas être supprimées au moyen de ces doses de TOUCHDOWN, de TRAXION ou d'autres herbicides contenant du glyphosate. Consulter les étiquettes de TOUCHDOWN TOTAL, de TRAXION ou d'autres herbicides contenant du glyphosate concernant les mauvaises herbes vivaces supprimées.

### Taux d'emploi pour l'application en prélevée (après le semis)

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC	TAUX/HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION <sup>1</sup>
Mauvaises herbes à feuilles larges	0,30 L	
Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles	0,30 L	+ 1,15 – 1,75 L DUAL II MAGNUM

<sup>1</sup> Consulter l'étiquette des produits d'association à mélanger avec l'herbicide MESTER 480SC pour connaître les directives spécifiques relatives aux graminées et mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol et aux restrictions s'appliquant aux cultures de la rotation, aux pâturages, etc.

### Délais avant la récolte

Cultures	Délai avant la récolte (jours)
Maïs de grande culture - grain/épi	100
Maïs fourrager	45
Maïs sucré	50
Soja	45

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

L'herbicide MESTER 480SC peut être utilisé en prélevée dans le maïs de grande culture, le maïs de semence, le maïs sucré et le soja tolérant le mésotrione. Par contre, seul le maïs de grande culture peut être traité en postlevée. Les lignées auto-fécondées de maïs de semence, les variétés de maïs sucré et les variétés de soja tolérant le mésotrione n'ont pas toutes fait l'objet d'essais; l'usage de l'herbicide MESTER 480SC doit être approuvé par la compagnie semencière, et l'utilisateur doit se conformer aux directives reçues de celle-ci (maïs ou soja tolérant le mésotrione).

Bien que l'herbicide MESTER 480SC offre une bonne souplesse pour la rotation des cultures, certaines cultures peuvent être sensibles à de faibles concentrations dans le sol. Il faut donc évaluer soigneusement les plans d'assolement avant d'utiliser l'herbicide MESTER 480SC (consulter les sections «*DIRECTIVES POUR LA ROTATION DES CULTURES*»).

Du temps sec suivant la pulvérisation peut réduire l'activité de l'herbicide MESTER 480SC en prélevée. En l'absence de précipitations suffisantes pour activer l'herbicide (12 mm) dans les 7 à 10 jours suivant une pulvérisation en prélevée, le passage d'une houe rotative est suggérée pour activer l'herbicide.

Ne pas pulvériser sur des sols contenant moins de 1 % ou plus de 10 % de matière organique.

Dans les pulvérisations en postlevée, il est essentiel de couvrir uniformément les mauvaises herbes pour obtenir une suppression efficace avec l'herbicide MESTER 480SC. Bien que la concurrence exercée par les mauvaises herbes soit rapidement stoppée, les symptômes visibles de destruction des mauvaises herbes (décoloration) peuvent mettre jusqu'à 2 semaines à apparaître, selon l'espèce et les conditions de croissance.

On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes levées lorsque celles-ci sont en pleine croissance. Lorsque les mauvaises herbes sont affectées par la sécheresse, la chaleur, un excès d'eau, du temps frais prolongé ou un manque de fertilité, la suppression peut être réduite et une repousse peut survenir.

La culture pourrait subir des dommages temporaires (blanchiment) en présence de conditions météorologiques extrêmes ou lorsque la culture est affectée par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou à des températures extrêmes. Les symptômes sont visibles surtout aux endroits

où une dose excessive a été utilisée, comme le chevauchement des passages du pulvérisateur. Le maïs et le soja tolérant le méso-trione surmonte rapidement ces effets et poursuit sa croissance normalement. Ne pas faire de traitement foliaire en postlevée avec un insecticide organophosphoré ou à base de carbamate dans les 7 jours qui précèdent ou qui suivent la pulvérisation de l'herbicide MESTER 480SC, à défaut de quoi le maïs ou le soja tolérant le méso-trione pourrait être gravement endommagé. Sharda Cropchem Limited ne pourra être tenu responsable des pertes ou des dommages résultant d'un tel emploi. De graves dommages et des pertes de rendement peuvent survenir si l'herbicide MESTER 480SC est utilisé sur des cultures qui ont été traitées avec LorsbanMC.

L'herbicide MESTER 480SC peut être utilisé avant ou après un traitement avec un insecticide pyréthroïde tel que l'insecticide FORCE® ou l'insecticide MATADOR® 120EC.

Ne pas sarcler le maïs dans les 7 jours qui précèdent ou qui suivent la pulvérisation de l'herbicide MESTER 480SC en postlevée.

Ne faire qu'un seul traitement avec l'herbicide MESTER 480SC par année.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

### DIRECTIVES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent par rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

### Zones tampons

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent une zone tampon. Les zones tampons précisées dans le tableau qui suit sont requises entre l'extrémité de la surface traitée et la plus proche bordure sous le vent des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, boisés, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode de pulvérisation	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Pulvérisation de grande culture*	Maïs de grande culture, maïs de semence, maïs sucré, soja tolérant le méso-trione, soja tolérant les herbicides MGI, lin, asperges (établis), rhubarbe, millet perlé, sorgho, bleuets en corymbe, bleuets nains, et le gazon en plaques	1	4
	Canneberges	1	10

\*Pour les pulvérisateurs de grande culture, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran,



rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés et appliquer en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

### **PULVÉRISATION AVEC DES ENGRAIS LIQUIDES**

Les solutions azotées (telles que le 28-0-0 à base de nitrate d'ammonium et d'urée), à l'exclusion des engrais en suspension, peuvent remplacer l'eau comme support de pulvérisation pour les utilisations en prélevée dans le maïs. Cependant, il ne faut pas employer les solutions azotées comme support de pulvérisation lorsque le maïs est levé. Une agitation constante est nécessaire pour maintenir l'uniformité du mélange pendant la pulvérisation.

### **PULVÉRISATION TERRESTRE SEULEMENT**

#### **Volume d'eau**

Utiliser dans un volume de 100 à 200 litres par hectare.

#### **Pression de pulvérisation**

De 206 à 300 kPa

#### **Buses**

Buse à jet plat avec tamis de 50 mailles ou moins. Pour obtenir une couverture uniforme et une meilleure pénétration du couvert végétal, régler les buses à un angle de 90 degrés (90°) vers le bas.

#### **Agent tensioactif**

Pour pulvériser l'herbicide MESTER 480SC en postlevée, il faut ajouter au mélange l'agent tensioactif non ionique AGRAL 90 à raison de 0,20 % v/v (2,0 L pour 1000 L de mélange à pulvériser).

#### **Directives de mélange**

1. S'assurer que le pulvérisateur est parfaitement propre.
2. Remplir la cuve à moitié d'eau. Agiter lentement.
3. S'assurer que le système d'agitation fonctionne bien et crée des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
4. Au besoin, ajouter lentement l'herbicide Ultim ou Accent et poursuivre l'agitation jusqu'à dispersion complète.
5. Ajouter lentement l'herbicide MESTER 480SC et l'herbicide PRIMEXTRA II MAGNUM ou AATREX Liquide 480 (le cas échéant) et poursuivre l'agitation jusqu'à dispersion complète. Pour s'assurer d'une dispersion complète, attendre 2 ou 3 minutes après l'ajout du dernier herbicide dans la cuve.
6. Remplir la cuve jusqu'aux trois quarts d'eau.
7. Ajouter DUAL II MAGNUM, au besoin.
8. Ajouter liquide TOUCHDOWN iQ, TOUCHDOWN TOTAL, Roundup Weathermax, Roundup Original, Roundup Transorb, Glyphos, Credit Plus, Vantage, Vantage Plus ou Renegade au besoin. Consulter l'étiquette du produit d'association et de l'agent tensioactif pour connaître les directives de mélange appropriées.
9. Ajouter l'agent tensioactif non ionique AGRAL 90 à raison de 0,20 % v/v (pour les traitements qui le requièrent).
10. Poursuivre l'agitation tout en finissant de remplir la cuve d'eau.

11. Une agitation continue est requise jusqu'à la fin de la pulvérisation, même si le travail est interrompu pendant de brèves périodes.

12. Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, agiter vigoureusement pour rétablir la suspension avant de recommencer à pulvériser. **Une fois mélangé, l'herbicide MESTER 480SC doit être utilisé le jour même.**

13. Ne pas procéder au mélange ni au chargement et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Sharda Cropchem Limited ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Sharda Cropchem Limited de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est utilisé aux fins des usages décrits ci-dessous.

**MAÏS DE GRANDE CULTURE (EST DU CANADA SEULEMENT)**

MOMENT DU TRAITEMENT <sup>1</sup>	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC	TAUX/HA <sup>2</sup> DE PRODUIT D'ASSOCIATION	REMARQUES
Prélevée	Acnide tuberculée	0,30 L	3 – 4 L de PRIMEXTRA II MAGNUM <sup>3</sup> dans 200 L de solution/ha	Effectuer un seul traitement par année. Pulvériser avec de l'équipement terrestre uniquement.
Post-levée <sup>4</sup>	Haricots adzuki spontanés ( <i>Vigna angularis</i> ), digitale sanguine ( <i>Digitaria sanguinalis</i> ), grande herbe à poux <sup>5</sup> , acnide tuberculée, lampourde glouteron <sup>5</sup>	0,21 L	0,58 L d'herbicide AATREX Liquide 480 + 0,2 % v/v d'AGRAL 90 dans 100-200 L d'eau/ha	Effectuer un seul traitement par année. Pulvériser avec de l'équipement terrestre uniquement.

<sup>1</sup> Appliquer au stade 3-8 feuilles du maïs.

<sup>2</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les précautions applicables.

<sup>3</sup> Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide PRIMEXTRA II MAGNUM lorsque l'envahissement par les mauvaises herbes est plus important.

<sup>4</sup> Appliquer du stade unifolié au stade de la feuille trifoliée des haricots adzuki, aux stades 1 à 6 feuilles de la digitale sanguine, lorsque la grande herbe à poux est au stade du cotylédon-10 feuilles, jusqu'au

stade 8 feuilles de l'acnide tuberculée et jusqu'au stade du cotylédon – 6 feuilles de la lampourde glouteron.

<sup>5</sup> Répression seulement.

**MAÏS DE SEMENCE ET MAÏS SUCRÉ (EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT)**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC</b>	<b>TAUX Á L'HECTARE<sup>1</sup>/ PRODUIT D'ASSOCIATION</b>	<b>REMARQUES</b>
Post-levée <sup>2</sup>	0,21 L	0,2% v/v AGRAL 90	Effectuer un seul traitement par année. Utiliser dans 100 à 200 L d'eau/ha à une pression de 205 à 300 kPa. NE PAS PULVÉRISER PAR VOIE AÉRIENNE. Ne pas récolter le maïs sucré traité avec MESTER 480SC durant les 50 jours suivant le traitement. Récolter le maïs de semence à des intervalles normaux. Les lignées autofécondées de maïs de semence et les variétés de maïs sucré peuvent afficher une tolérance variable aux herbicides, dont MESTER 480SC. Comme on n'a pas procédé à des essais sur les lignées autofécondées de maïs de semence et les variétés de maïs sucré pour vérifier leur tolérance à MESTER 480SC, il faut limiter la première utilisation du produit à une petite zone de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'adoption comme pratique culturale générale. En outre, il faut consulter son fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de lignées autofécondées de maïs de semence particulières à MESTER 480SC. NE PAS pulvériser sur Delmonte 2038, car il en résulterait des dommages inacceptables aux cultures. NE PAS retourner sur les lieux du traitement et ne pas permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité de 12 heures.

<sup>1</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les précautions applicables.

<sup>2</sup> Postlevée tardive (stades 3 à 6 feuilles).

**ATOCATIÈRES ÉTABLIES**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>REMARQUES</b>

Prélevée <sup>1</sup> et postlevée hâtive	0,30 L	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs, petite herbe à poux <sup>2</sup> , vesce <sup>2</sup> et renoncule rampante <sup>2</sup>	Effectuer un seul traitement par année. Utiliser dans 200 L d'eau/ha pour le traitement de prélevée et dans 100 - 200 L d'eau/ha à une pression de 206 - 300 kPa pour le traitement de postlevée. NE PAS PULVÉRISER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS pulvériser manuellement. Utiliser seulement un équipement de pulvérisation à rampe pour pulvériser ce produit. Ne pas pulvériser l'herbicide MESTER 480SC au moyen d'un système d'irrigation quel qu'il soit. <b>Atocatières en production</b> - Traiter entre le débourrement et la mise à fruits. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement. <b>Atocatières non en production</b> – Traiter entre le débourrement et 60 jours avant les inondations automnales et hivernales. Ne pas récolter dans les 365 jours suivant le traitement. Ne pas inonder dans les 60 jours suivant le traitement. Ne pas pulvériser directement dans l'eau ou à des endroits où de l'eau de surface est présente. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Ne pas pulvériser si une pluie ou si une irrigation par aspersion pour protéger contre le gel sont prévues dans les 48 heures à venir. Attendre au moins 18 mois après le dernier traitement de l'herbicide MESTER 480SC dans une atocatière avant de replanter des canneberges.
OU			
Postlevée tardive <sup>3</sup>	0,21 L <sup>4</sup>	Morelle noire de l'Est, amarante à racine rouge, abutilon, petite herbe à poux <sup>2</sup> , vesce <sup>2</sup> et renoncule rampante <sup>2</sup>	
OU			
Postlevée des mauvaises herbes <sup>3</sup>	2 applications de 0,21 L <sup>4</sup>	Mauvaises herbes supprimées avec une seule application de 0,21 L plus potentilles ( <i>Potentilla</i> spp.) <sup>2</sup> , verge d'or, joncs ( <i>Juncus Canadensis</i> , <i>J. effuses</i> , <i>J. bufonlus</i> , <i>J. tenuis</i> ) <sup>2</sup> et carex ( <i>Carex</i> spp.) <sup>2</sup>	Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement. Ne pas effectuer plus de 2 traitements par année. Respecter un intervalle de 14 jours entre les traitements.

<sup>1</sup> Jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Répression seulement.

<sup>3</sup> Stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes.

<sup>4</sup> Ajouter AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v.

#### ASPERGES (ÉTABLIES)

MOMENT DU TRAITEMENT	TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	REMARQUES
Prélevée au Asperges établies	0,30 L	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde sauvage, petite herbe à poux (repression seulement)	<p>Peut être appliqué par traitement généralisé ou application en bandes. La largeur des bandes doit être prise en considération lors de l'application en bandes (ex. afin de livrer la bonne dose par hectare).</p> <p>Appliquer après le fauchage des fougères, le passage des disques, ou toute autre opération aratoire mais avant la levée du turion.</p> <p>Appliquer dans 100 à 200 L/ha d'eau à 206 – 300 kPa.</p> <p>Faire seulement 1 application par saison.</p> <p>Si les mauvaises herbes sont levées lors de l'application de l'herbicide MESTER 480SC, l'addition d'AGRAL 90 à un taux de 0,2% v/v est recommandé. Si les mauvaises herbes ne sont pas encore levées, aucun adjuvant est suggéré.</p> <p>L'utilisation de l'herbicide MESTER 480SC sur les asperges (établie) peut causer la décoloration et peut même conduire à la réduction du rendement. <b>NE PAS</b> appliquer par voie aérienne. Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.</p>

#### BLEUETS EN CORYMBE (ANNÉES DE PRODUCTION ET DE NON-PRODUCTION)

MOMENT DU TRAITEMENT	TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	REMARQUES
Prélevée des mauvaises herbe <sup>1</sup>	0,30 L/ha	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs, petite herbe à poux <sup>4</sup>	<p>Effectuer un seul traitement par année. Appliquer MESTER 480SC jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes et jusqu'à la préfloraison de la culture.</p> <p>Traitement généralisé par voie terrestre (pulvériser directement à la base des plants)</p> <p>Utiliser dans 100-200 L/ha d'eau à une pression</p>
OU			

Postlevée des mauvaises herbes <sup>2</sup>	0,30 L/ha <sup>3</sup>	Morelle noire de l'Est, abutilon, amarante à racine rouge, petite herbe à poux <sup>4</sup>	de 206-300 kPa. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
---	------------------------	---	--

<sup>1</sup> Jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes.

<sup>3</sup> AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v.

<sup>4</sup> Répression.

#### **BLEUETS NAINS (ANNÉES DE PRODUCTION ET DE NON-PRODUCTION)**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>REMARQUES</b>
Prélevée des mauvaises herbes <sup>1</sup>	0,30 L/ha	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs, petite herbe à poux <sup>4</sup>	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer MESTER 480SC jusqu'au stade 8 feuilles des mauvaises herbes. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement. Traitement dénéralisé par voie terrestre (par dessus les plants de bleuets).
OU			
Postlevée des mauvaises herbes <sup>2</sup>	0,30 L/ha <sup>3</sup>	Morelle noire de l'Est, abutilon, amarante à racine rouge, petite herbe à poux <sup>4</sup>	Utiliser dans 100-200 L/ha d'eau à une pression de 206-300 kPa. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

<sup>1</sup> Jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes.

<sup>3</sup> AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v.

<sup>4</sup> Répression.

#### **GAZON EN PLAQUES (PRODUCTION SEULEMENT)**

<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<b>TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>REMARQUES</b>
Avant la levée des mauvaises herbes <sup>1</sup>	0,30 L/ha	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs, petite herbe à poux <sup>4</sup>	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer MESTER 480SC avant la levée des mauvaises herbes dans le gazon en plaques établi OU, encore, avant ou après le semis et avant la levée des mauvaises herbes OU après la levée des mauvaises herbes (peu importe que ce soit avant ou après le semis).
OU			La tolérance des espèces et des variétés de

Après la levée des mauvaises herbes <sup>2</sup>	0,21 L/ha <sup>3</sup>	Morelle noire de l'Est, abutilon, amarante à racine rouge, petite herbe à poux <sup>4</sup>	<p>gazon aux herbicides, y compris MESTER 480SC, peut varier.</p> <p>Comme ce ne sont pas toutes les variétés de gazon qui ont été testées quant à leur tolérance à MESTER 480SC, limiter la première utilisation de MESTER 480SC à une petite parcelle de chaque variété ou mélange pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ. En outre, consulter le fournisseur de semences pour en savoir davantage sur la tolérance de variétés particulières de gazon à l'herbicide MESTER 480SC. Ne pas appliquer MESTER 480SC sur l'agrostide stolonifère. Appliquer dans 250 L/ha d'eau.</p> <p>Traiter dans les jours entourant la germination des graines de mauvaises herbes. Pour un rendement optimal, appliquer au moment du semis du gazon ou dans les jours précédant ou suivant. La suppression des mauvaises herbes est plus efficace lorsque celles-ci sont jeunes et en pleine croissance.</p> <p>Éviter de pulvériser sur du gazon nouvellement levé.</p> <p>L'efficacité sera réduite si l'humidité du sol n'est pas adéquate ou si les mauvaises herbes sont mures.</p> <p>MESTER 480SC peut réduire la densité des semis de fétuque fine. MESTER 480SC peut être utilisé avec des mélanges de semences à gazon qui contiennent moins de 20 % en poids de fétuque à feuilles rudes ou de fétuque fine. Attendre que le gazon ensemencé ait été tondu deux fois ou, encore, quatre semaines après la levée (selon la plus longue de ces périodes) avant d'effectuer un traitement en postlevée.</p> <p><b>NE PAS PULVÉRISER PAR VOIE AÉRIENNE. NE PAS pulvériser à la main.</b></p> <p>Utiliser seulement un équipement de pulvérisation à rampe pour appliquer ce produit.</p> <p>Ne pas pulvériser l'herbicide MESTER 480SC au moyen d'un système d'irrigation.</p> <p>Ne pas pulvériser directement dans l'eau ou à des endroits où de l'eau de surface est présente.</p> <p>Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement.</p>
--	------------------------	---	---

<sup>1</sup> Jusqu'au stade 2 feuilles des mauvaises herbes.

<sup>2</sup> Stades 3 à 8 feuilles des mauvaises herbes.

<sup>3</sup> AGRAL 90 à raison de 0,2 % v/v.

<sup>4</sup> Répression.

**LIN – EST DU CANADA SEULEMENT**

MOMENT DU TRAITEMENT	TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	REMARQUES
Prélevée du lin et des mauvaises herbes	0,30 L	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs, petite herbe à poux <sup>1</sup>	N'effectuer qu'une seule application de MESTER 480SC par année. Appliquer dans 200 L d'eau à une pression d'au moins 206 kPa. Appliquer par voie terrestre seulement. <b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</b> L'application de MESTER 480SC après la levée du lin peut fortement endommager la culture. Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées ni récolter pour le fourrage ou le foin.

<sup>1</sup> Répression seulement.

#### MILLET PERLÉ – EST DU CANADA SEULEMENT

MOMENT DU TRAITEMENT	TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	REMARQUES
Pré-semis	0,30 L	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs, petite herbe à poux <sup>1</sup>	N'effectuer qu'une seule application par année. Appliquer dans 100-200 L d'eau/ha à une pression de 205-300 kPa. <b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</b> Ne pas appliquer dans du millet perlé semé dans des sols à texture grossière. Ne pas appliquer plus de 0,30 L/ha par culture <b>ou</b> par année. Appliquer dans les 7 à 14 jours précédant le semis du millet perlé. Appliquer jusqu'au stade de 2 feuilles des mauvaises herbes. <b>L'application après la levée du millet perlé peut fortement endommager la culture.</b>

<sup>1</sup> Répression seulement.



**SORGHO– EST DU CANADA SEULEMENT**

MOMENT DU TRAITEMENT	TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	REMARQUES
Pré-semis	0,30 L	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs, petite herbe à poux <sup>1</sup>	<p>N'effectuer qu'une seule application par année.</p> <p>Appliquer dans 100-200 L d'eau/ha à une pression de 205-300 kPa.</p> <p><b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</b></p> <p>Ne pas appliquer dans du sorgho semé dans des sols à texture grossière ni dans des cultures d'herbe de soudan ou des hybrids sorgho-soudan.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 0,30 L/ha par culture <b>ou</b> par année.</p> <p>Appliquer dans les 7 à 14 jours précédant le semis du sorgho.</p> <p>Appliquer jusqu'au stade de 2 feuilles des mauvaises herbes.</p> <p><b>L'application après la levée du sorgho peut fortement endommager la culture.</b></p>

<sup>1</sup> Répression seulement.

**RHUBARBE (ÉTABLIE)**

MOMENT DU TRAITEMENT	TAUX/HA D'HERBICIDE MESTER 480SC	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	REMARQUES
Prélevée de la culture, de la prélevée au stade de 2 feuilles des mauvaises herbes	0,30 L	Chénopode blanc, amarante à racine rouge, abutilon, moutarde des champs, petite herbe à poux <sup>1</sup>	<p>N'effectuer qu'une seule application par année.</p> <p>Ne pas récolter dans les 42 jours suivant l'application.</p> <p>Appliquer dans 200 L d'eau/ha à une pression de 206-300 kPa.</p> <p><b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</b></p> <p><b>ATTENTION :</b> Appliquer sur la rhubarbe en dormance (avant la feuillaison printanière).</p> <p>L'application de MESTER 480SC sur de la rhubarbe qui n'est pas en dormance peut endommager la culture. La pluie ou des activités d'irrigation survenant après</p>

			<p>l'application de MESTER 480SC peuvent augmenter le risque d'endommagement de la rhubarbe au moment de la levée.</p> <p>L'usage répété de l'herbicide MESTER 480SC dans des sols présentant un faible pH peut endommager les plants de rhubarbe. Respecter un délai d'au moins 18 mois après la dernière application de l'herbicide MESTER 480SC dans la rhubarbe avec de semer à nouveau cette culture.</p>
--	--	--	--

<sup>1</sup> Répression seulement.

### RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide MESTER 480SC, est un herbicide du groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide MESTER 480SC et à d'autres herbicides du groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

#### Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide MESTER 480SC ou les herbicides du même groupe 27 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée

contre les mauvaises herbes. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec représentant de l'entreprise au 1-888-760-0187.

### **DIRECTIVES POUR LA REMISE EN CULTURE**

Certaines cultures se sont révélées sensibles à la présence de faibles résidus de l'herbicide MESTER 480SC dans le sol. L'intervalle de remise en culture minimal est la période qui s'étend entre la dernière pulvérisation de l'herbicide MESTER 480SC et la date prévue du semis de la culture subséquente. Afin d'éviter tout dommage aux cultures subséquentes après la pulvérisation de la taux recommandée d'herbicide MESTER 480SC, respecter les intervalles de remise en culture suivants.

CULTURE	INTERVALLE MINIMAL (MOIS)
Blé d'hiver	3 mois
Blé de printemps, maïs de grande culture (grain ou ensilage), maïs de semence, maïs sucré	10 mois
Luzerne, pommes des terres, soja, tomates transplantées, haricots blancs	11 mois
Toutes les autres cultures	Essai biologique en plein champ

Respecter les directives de remise en culture figurant sur les étiquettes de tous les produits mélangés avec l'herbicide MESTER 480SC.

En cas d'échec de la culture, seuls du maïs de grande culture (grain ou ensilage), du maïs de semence ou du maïs sucré peuvent être cultivés comme culture de secours dans les mêmes champs où la culture ratée a été traitée avec l'herbicide MESTER 480SC. Il ne faut PAS utiliser l'herbicide MESTER 480SC dans la culture de secours.

Toute culture NE FIGURANT PAS AU TABLEAU CI-DESSUS NE PEUT ÊTRE SEMÉE dans un champ traité avec l'herbicide MESTER 480SC que si un essai biologique en plein champ a été exécuté avec succès. Cet essai biologique doit se conclure par une croissance normale, sans réduction du rendement.

On peut effectuer un essai biologique n'importe quelle année après l'année du traitement avec MESTER 480SC pour évaluer la tolérance de la culture que l'on a l'intention de cultiver pendant l'année suivant l'essai biologique. Ne pas faire d'essai biologique l'année même du traitement. Pour l'exécution d'un essai biologique, il est très important de choisir une ou des sections représentatives du champ traité avec l'herbicide MESTER 480SC pour planter la culture à l'essai.

### **ESSAI BIOLOGIQUE EN PLEIN CHAMP**

#### **1. Échantillon représentatif**

S'assurer que les paramètres du sol de la parcelle où est effectué l'essai (texture du sol, profondeur de la couche arable, pH et égouttement du sol, par exemple) sont représentatifs de l'ensemble du champ.

#### **2. Superficie de l'échantillon**

La superficie de chaque parcelle d'essai doit être assez grande pour faire en sorte que les résultats obtenus soient fiables. La préparation du lit de semence et le semis lui-même doivent être faits exactement comme lorsqu'on sème tout le champ.

#### **3. Autres herbicides résiduels**

Il est important de s'assurer qu'aucun autre herbicide ayant une activité résiduelle n'a été utilisé dans le champ entre le dernier traitement avec l'herbicide MESTER 480SC et la période de l'essai biologique. Éviter d'utiliser d'autres pesticides pendant la durée de l'essai, car ils pourraient endommager la culture à l'essai.

#### **4. Comparaisons**

Idéalement, une bande de référence non traitée devrait être réservée dans un champ avoisinant et inspectée aux fins de comparaison étant donné que les conditions de croissance peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et pourraient entraîner des résultats erronés.

### **5. Évaluation**

Le site devrait être inspecté régulièrement pendant toute la saison de croissance. Surveiller l'apparition de tout dommage à la culture, par exemple l'étiollement, le jaunissement ou le rabougrissement. Mesurer le rendement d'un échantillon et le comparer à celui d'un champ adjacent non traité.

***NE PAS INSÉRER D'AUTRES CULTURES DANS LA ROTATION AVANT QUE L'ESSAI BIOLOGIQUE N'AIT DÉMONTRÉ UNE CROISSANCE NORMALE, SANS RÉDUCTION DU RENDEMENT.***

***Le non-respect de ces directives sur la remise en culture peut entraîner des dommages aux nouvelles cultures ensemencées.***

SE CONFORMER AUX ÉTIQUETTES DES PRODUITS UTILISÉS QUANT AUX MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUPPRIMÉES, AUX PRÉCAUTIONS, AUX MISES EN GARDE, AUX RESTRICTIONS, AUX DIRECTIVES DE MÉLANGE ET D'UTILISATION, AUX CULTURES DE ROTATION ET AUX DIRECTIVES DÉTAILLÉES SUR LES DOSES À UTILISER SELON LE TYPE DE SOL.

### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR**

Afin d'éviter tout dommage à d'autres cultures, nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'utilisation. S'assurer que toute trace du produit a été éliminée. Marche à suivre recommandée:

1. Vider et rincer la cuve, la rampe et toutes les conduites pendant plusieurs minutes avec de l'eau propre additionnée d'un détergent pour usage domestique. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3 % d'ammoniaque) pour 100 litres d'eau. Agiter la solution pendant 15 minutes avant de la pulvériser au moyen de la rampe et des buses. Purger le système.
3. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément dans un seau contenant la solution ammoniacale.
4. Rincer à fond la cuve, les conduites, les rampes, les buses et les tamis à l'eau claire pendant au moins 5 minutes afin d'éliminer toute trace d'ammoniaque.
5. Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux pertinents.

AATREX®, AGRAL®, DUAL II MAGNUM®, FORCE®, MATADOR®, PRIMEXTRA®, TOUCHDOWN® et TOUCHDOWN

TOTAL® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Accent®, Credit®, Glyphos®, LorsbanMC®, Roundup Transorb®, Roundup Weathermax®, Ultim® et Vantage® sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.